

OBERNAI POUR TOUS

Bruno FREYERMUTH



**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
OBERNAI**

OBJET : Question écrite, article 8 du règlement intérieur.
CONCERNE : Photographies aériennes.

Monsieur le maire,

Le journal municipal d'information de la Ville d'Obernai daté de mai 2015 présente, en première de couverture, une photo aérienne du Parc d'activités Nord ; en page 15 de ce même journal est insérée une photo aérienne illustrant les travaux de la piscine de plein-air et des équipements « tennistiques ».

La première photographie a curieusement déjà été publiée le 30 avril 2015 sur le site internet personnel de Bernard Fischer (bernardfischer.fr) mais signée « photo Airdiasol-Rothan/Airmégapix », la seconde sur ce même site le 29 avril 2015. J'imagine que ces photographies, prises par des professionnels disposant de moyens techniques importants, ne sont pas gratuites.

Pourriez-vous nous préciser :

- 1) si ces photographies ont été payées par la Ville d'Obernai
- 2) si tel est le cas, les modalités de refacturation par la Ville à Bernard Fischer.

Je ne doute pas de la précision de vos éléments et réponse, et vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Bruno FREYERMUTH
Président du groupe **OBERNAI POUR TOUS**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'F' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.